



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2010 à Moyen

Membres titulaires : 41

Etaient réunis : 37

Nombre de votants : 37

**Essey la Côte
Frambois**

M. Denis FERRY
M. François GENAY
Mme Liliane LECLERC

Mme Marie-France LOPPION

**Franconville
Gerbeviller**

M. Bernard VAUTRIN
M. Daniel BONTEMS
Mme Andrée STOECKLIN

M. Dominique GALMICHE
M. Jean-Marie HUEBER
Mme Françoise GUIZOT

**Giriviller
Haudonville
Lamath
Magnières**

M. Olivier SIMON
M. Bernard SATORI
M. Bernard GENAY
M. Pascal BURGAIN
M. Milos TESOVIC

M. Michel GRAVIER
Mme Agnès LASSIETTE
M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK

**Mattexey
Moriviller
Moyen**

M. Remi VUILLAUME
M. Gérard GEOFFROY
M. Francis VILLAUME
Mme Véronique PERRIN
Mme Adélaïde COSSON

M. Olivier NOEL
M. Michel CUNCHE
Mme Ghislaine POINSARD

**Remenoville
Seranville
Vallois
Vathiménil**

M. Hubert HAGNIEL
M. Philippe ALAVOINE
M. Claude ANDRE
M. Eddy MEHRI

M. Alain BALLY

Mme Claudie DEBOMY
M. François GUERIN

**Venezey
Xermaménil**

M. Alain CHOFFEL
M. Laurent GELLENONCOURT

Mme Françoise BALLAND
M. Alain SALVI

Absents excusés :

M. Roger BOULAY (Essey), Gilles CONTOIS (Seranville),

Assistaient également à la séance :

Daniel LOPPION, Virginie CONTAL (directrice).

* *

François GENAY adresse, au nom de l'ensemble des conseillers communautaires, ses sincères condoléances et ses pensées amicales à Véronique PERRIN suite au décès de son papa.

1) Modification de l'ordre du jour

Délibération n°10/2010 : Modification de l'ordre du jour

François GENAY, Président, propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Projet Val de Mortagne*
- Budget général : Vote compte de gestion 2009 et Affectation du résultat*
- Budget maison de santé : Vote compte de gestion 2009 et Affectation du résultat*
- Ordures Ménagères : Vote compte de gestion 2009 et Affectation du résultat*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 4 février 2010 à Fraimbois

Délibération n°11/2010 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 4 février 2010 à Fraimbois

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 4 février 2010 à Fraimbois tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Projet « Val de Mortagne »

François GENAY présente la demande effectuée par l'association Val de Mortagne.

Suite aux intempéries de l'été 2009, des dégâts ont été occasionnés à plusieurs endroits de la voie ferrée, interrompant l'activité sur la partie « Magnières-Gerbéviller » pour des raisons de sécurité.

Le montant des travaux est de 15 060 € HT.

Pierre MANGEOLLE, Président de Val de Mortagne, a fait une demande de subvention auprès du sénateur Daniel REINER, qui a donné un avis favorable de principe.

Cependant cette subvention ne peut être versée directement à une association.

Pierre MANGEOLLE sollicite la Communauté de Communes de la Mortagne pour être maître d'ouvrage de ces travaux et faciliter l'obtention de subventions.

Compte-tenu de l'intérêt de l'activité développée par l'association touristique Val de Mortagne sur le territoire et après discussion avec le trésorier général et étude des possibilités juridiques, il est proposé d'accepter la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire de la disposition « travaux pour tiers ».

La récupération de la TVA ne sera pas possible sur cette opération.

L'association Val de Mortagne s'est engagée à prendre en charge la différence financière entre la facture et les subventions obtenues. L'opération sera donc une opération « blanche » financièrement pour la CCM.

La compétence permettant à la CCM d'agir est la suivante :

« Soutien aux projets de développement des acteurs touristiques publics et privés, par l'appui au montage de dossier et la recherche de financements. »

La voie ferrée appartient au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, qui l'a mise à disposition de Val de Mortagne par convention.

Délibération n°12/2010 : Projet Val de Mortagne

L'association Val de Mortagne est gestionnaire de l'activité « vélo-rail » sur le territoire. Cette activité constitue un élément fort du développement touristique et participe pleinement à l'attractivité du site du Pré Fleury accueillant plus de 40 000 visiteurs par an.

Suite aux intempéries de l'été 2009, les voies ferrées ont été détériorées, entraînant l'interruption du parcours entre Magnières et Gerbéviller.

Afin de permettre une activité optimale pour la saison 2010, il est nécessaire de procéder à des travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la voie ferrée.

Le montant estimatif du projet est de 15 060 € HT, soit 18 011,76 € TTC.

Compte-tenu de l'intérêt intercommunal de cette activité, il est proposé que la Communauté de Communes de la Mortagne porte ce dossier auprès des différents financeurs et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

L'opération sera réalisée pour le compte de l'association Val de Mortagne qui versera à la Communauté de Communes de la Mortagne le solde restant à charge à financer.

Une convention sera établie entre l'association « Val de Mortagne » et la Communauté de Communes de la Mortagne afin de préciser les engagements des 2 parties.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Acceptent la maîtrise d'ouvrage de ce projet,*
- Donnent pouvoir au Président pour élaborer et signer la convention avec Val de Mortagne,*
- Décident d'inscrire les crédits correspondant en dépenses et en recettes dans les comptes « opération pour compte de tiers »,*
- Acceptent le devis de l'entreprise FORNONI pour un montant de 15 060 € HT,*
- Donnent pouvoir au Président pour solliciter les partenaires financiers (réserve parlementaire et Conseil Régional),*
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette affaire.*

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Maison de santé

❖ Emprunt

La meilleure proposition pour l'emprunt de 150 000 euros nécessaire à la réalisation de la maison de santé est faite par le crédit mutuel avec un taux de 3,95 % sur 20 ans, engendrant une annuité d'emprunt de 10 988,45 €.

Délibération n°13/2010 : EMPRUNT MAISON DE SANTE

Après avoir pris connaissance des différentes propositions des établissements bancaires sollicités, Les membres du conseil communautaire autorisent Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Mortagne à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 150 000 EUROS (cent cinquante mille euros) sur une durée de 20 ans et dont le remboursement s'effectuera en annuités constantes en capital et intérêts.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

. Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 3,95 %

Le Conseil Communautaire s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les loyers nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Délibération adoptée à :

- 33 voix pour,

- 4 abstentions : Andrée STOECKLIN, Françoise GUIZOT, Jean-Marie HUEBER et Daniel BONTEMS (Gerbéviller)

❖ Ligne de trésorerie

Délibération n°14/2010 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

*Vu l'article L. 5211-6 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le conseil communautaire à déléguer au Président la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par conseil communautaire et de passer à cet effet les actes nécessaires,
et après en avoir délibéré,*

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Mortagne est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE du CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 300 000 €uros dont les conditions sont les suivantes :

Taux : T4M + 0,70 point

Intérêts : prorata temporis

Commission : forfait de 270 €, soit 0,09 % du montant souscrit

Délibération adoptée à :

- 33 voix pour,

- 4 abstentions : Andrée STOECKLIN, Françoise GUIZOT, Jean-Marie HUEBER et Daniel BONTEMS (Gerbéviller)

5) BUDGET GENERAL

❖ Compte administratif

François GENAY présente le détail des dépenses et des recettes effectuées au cours de l'année 2009.

Suite au retrait de François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, 1^{er} vice-président, demande au conseil communautaire de procéder au vote du compte administratif du budget général 2009.

Délibération n° 15/2010 : vote du compte administratif 2009 / budget général

Vote le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues	264 615,43
	Réalisées	108 594,25
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévues	264 615,43
	Réalisées	88 044,53
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	375 085,00
	Réalisées	254 025,61
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévues	509 449,39
	Réalisées	528 711,02
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 20 549,72
Fonctionnement :	274 685,41
Résultat global :	254 135,69

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Affectation du résultat

François GENAY propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Délibération n°16/2010 : affectation des résultats 2009 / Budget général

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur François GENAY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	66 796,66 €
- un excédent reporté de :	207 888,75 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 274 685,41 €.

- un déficit d'investissement de :	20 549,72 €
- un excédent des restes à réaliser de	0 €

Soit un besoin de financement de : 20 549,72 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2009 : EXCEDENT	274 685,41 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	20 549,72 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	254 135,69 €.

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 20 549,72 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Compte de gestion

Délibération n°17/2010 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur François GENAY expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Monsieur SCHMITT à la clôture de l'exercice.

Monsieur François GENAY le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le compte de gestion 2009, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Budget primitif

François GENAY présente les dépenses et les recettes programmées en 2010.

Il précise que les taux seront votés lors du prochain conseil communautaire, dans la mesure où la réforme de la taxe professionnelle entraîne des modifications importantes.

Les services fiscaux viendront expliquer ces modifications le 22 mars à 14h, à la salle des fêtes de Gerbéviller. Une personne par commune sera conviée à cette réunion.

Il est rappelé que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, une augmentation de la fiscalité selon les principes suivants avait été convenu :

- 4 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti
- 2 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Quelques chiffres « repères » :

Dépenses d'investissements

2009 = 60 €/hab 2010 = 50 €/hab

Recette de fonctionnement

Perçue par la DGF 2009 = 32 €/hab / devrait équivalente en 2010

Perçue par la fiscalité locale 2009 = 21€/hab Perçue par la fiscalité locale 2010 = 22€/hab

L'augmentation de la fiscalité devrait être de 1€ par habitant, ce qui représente une moyenne de 1,50 € par foyer.

Dépenses de fonctionnement

2009 :

Frais de structures = 53 €/hab (dont 6,50 € de cotisations à divers organismes)

Frais liés aux actions = 15 €/hab

2010 :

Frais de structures = 53 €/hab (dont 6,50 € de cotisations à divers organismes)

Frais liés aux actions = 16 €/hab

L'euro supplémentaire perçu par la fiscalité locale est ainsi réinvesti dans des actions.

Délibération n°18/2010 : Vote du budget primitif 2010

Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2010 ;

Investissement :

Dépenses : 222 649,72 €

Recettes : 222 649,72 €

Fonctionnement :

Dépenses : 358 835,00 €

Recettes : 558 643,83 €

Pour rappel budget total :

Investissement :

Dépenses : 222 649,72 €

Recettes : 222 649,72 €

Fonctionnement :

Dépenses : 358 835,00 €

Recettes : 558 643,83 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) BUDGET « Maison de santé »

Pascal BURGAIN présente les éléments du compte administratif 2009 et du budget 2010 relatifs à la maison de santé.

❖ Compte administratif

Suite au retrait de François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, 1^{er} vice-président, demande au conseil communautaire de procéder au vote du compte administratif du budget « maison de santé » 2009.

Délibération n° 19/2010 : vote du compte administratif 2009 / budget « maison de santé »

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2009 du budget maison de santé et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues	750 000,00 €
	Réalisées	42 333,39 €
	Reste à réaliser	42 666,61 €

Recettes	Prévues	750 000,00
	Réalisées	0,00
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	0,00
	Réalisées	0,00
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévues	0,00
	Réalisées	0,00
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 42 333,39

Fonctionnement : 0,00

Résultat global : - 42 333,39

Délibération adoptée à :

- 32 voix Pour

- 4 abstentions : **Andrée STOECKLIN, Françoise GUIZOT, Jean-Marie HUEBER et Daniel BONTEMS (Gerbéviller)**

❖ Affectation des résultats

Délibération n°20/2010 : affectation des résultats 2009 / Budget « maison de santé »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur François GENAY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €

- un excédent reporté de : 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0,00 €.

- un déficit d'investissement de : 42 333,39 €

- un excédent des restes à réaliser de 42 666,61 €

Soit un besoin de financement de : 85 000 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2009 : EXCEDENT 0,00 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0,00 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) 0,00 €.

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 42 333,39 €.

Délibération adoptée à :

- 35 voix Pour

- 2 abstentions : Andrée STOECKLIN, Françoise GUIZOT (Gerbéviller)

❖ Compte de gestion

Délibération n°21/2010 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION - MAISON DE SANTE 2009

Monsieur François GENAY expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Monsieur SCHMITT à la clôture de l'exercice.

Monsieur François GENAY le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le compte de gestion « maison de santé » 2009, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité

❖ Budget primitif

Sur 2010, la section de fonctionnement doit être complétée par une dépense de 3000 euros, correspondant aux intérêts estimatifs de la ligne de trésorerie.

Pascal BURGAIN rappelle que le montant des lots attribués pour les travaux est de 650 000 euros, ce qui laisse une marge de manoeuvre de 15 000 euros par rapport au montant du projet initial.

Délibération n°22/2010 : Vote du budget primitif 2010 / Maison de santé

Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2009 ;

Investissement :

Dépenses : 750 000 €

Recettes : 750 000 €

Fonctionnement :

Dépenses : 3 000 €

Recettes : 3 000 €

Pour rappel budget total :

Investissement :

Dépenses : 750 000 €

Recettes : 750 000 €

Fonctionnement :

Dépenses : 3 000 €

Recettes : 3 000 €

Délibération adoptée à :

- 33 voix Pour

- 4 abstentions : Andrée STOECKLIN, Françoise GUIZOT, Jean-Marie HUEBER et Daniel BONTEMS (Gerbéviller)

7) BUDGET « Ordures ménagères »

Bernard GENAY présente les éléments du compte administratif 2009 et du budget 2010 relatifs aux ordures ménagères.

❖ **Compte administratif**

Suite au retrait de François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, 1^{er} vice-président, demande au conseil communautaire de procéder au vote du compte administratif du budget Ordures Ménagères 2009.

Délibération n°23 /2010 : vote du compte administratif 2009 / Ordures ménagères

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévues 38 883,59

Réalisées 34 319,75

Reste à réaliser 0,00

Recettes Prévues 38 883,59

Réalisées 25 869,88

Reste à réaliser 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévues 407 920,00

Réalisées 389 339,46

Reste à réaliser 0,00

Recettes Prévues 461 360,79

Réalisées 485 645,33

Reste à réaliser 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 8 449,87

Fonctionnement : 96 305,87

Résultat global : 87 856,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Affectation du résultat

Délibération n°24/2010 : affectation des résultats 2009 / Budget « ordures ménagères »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur François GENAY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 6 115,08 €

- un excédent reporté de : 90 190,79 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 96 305,87 €.

- un déficit d'investissement de : 8 449,87 €

- un déficit des restes à réaliser de 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 8 449,87 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2009 : EXCEDENT 96 305,87 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 8 449,87 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) 87 856,00 €.

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 8 449,87 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Compte de gestion

Délibération n°25/2010 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 « ORDURES MENAGERES »

Monsieur François GENAY expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Monsieur SCHMITT à la clôture de l'exercice.

Monsieur François GENAY le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le compte de gestion 2009, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité

❖ Budget primitif

Bernard GENAY présente le budget primitif des ordures ménagères 2010.

Délibération n°26/2010 : Vote du budget primitif 2010 / Ordures ménagères

Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2010 ;

Investissement :

Dépenses : 16 749,87 €

Recettes : 16 970,87 €

Fonctionnement :

Dépenses : 443 346,00 €

Recettes : 491 762,00 €

Pour rappel budget total :

Investissement :

Dépenses : 16 749,87 €

Recettes : 16 970,87 €

Fonctionnement :

Dépenses : 443 346,00 €

Recettes : 491 762,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

8) Redevance incitative

Bernard GENAY présente les propositions du groupe de travail « gestion des déchets » sur la mise en place de la redevance incitative.

Il rappelle que la redevance incitative ne fera pas diminuer le coût global des ordures ménagères mais permettra de différencier les foyers qui font des efforts de tri de ceux qui n'en font pas.

Solution technique proposée :

- acquisition des bacs par la CCM (une option « acquisition par le prestataire » sera incluse dans le marché ce qui permettra de mieux évaluer l'impact financier de cette solution)
- 3 tailles proposées en fonction de la taille des ménages :
 - 80 litres
 - 140 litres
 - 240 litres
- Pas de verrous sur les bacs (l'estimation financière des verrous était de plus de 60 000 euros supplémentaire, ce qui a été jugé trop important)
- Numérotation des bacs demandée au fournisseur
- Mise à disposition des bacs au prestataire de collecte pour gestion et distribution

Répartition de la redevance

Part fixe : 65%

Part variable : 35% (50% à la levée du bac, 50% au poids collecté)

Scénario 1		Actuel	2011 (Cas 2)	2012 (Cas 2)
Foyer 1 pers	Z1	85,94	140,42	143,33
	Z2	88,24	151,42	158,33
	Z3	95,26	157,42	164,33
Foyer 2 pers	Z1	154,36	154,93	158,26
	Z2	157,61	165,93	173,26
	Z3	170,09	171,93	179,26
Foyer 3 pers	Z1	222,78	205,94	209,68
	Z2	226,97	216,94	224,68
	Z3	244,91	222,94	230,68
Foyer 4 pers	Z1	291,20	220,45	224,61
	Z2	296,33	231,45	239,61
	Z3	319,73	237,45	245,61
Foyer 5 pers	Z1	359,62	264,82	269,39
	Z2	365,69	275,82	284,39
	Z3	394,56	281,82	290,39

Cas des professionnels

½ part fixe pour tous

Dotation de bacs sur la base du volontariat et facturation de la part variable pour les professionnels dotés, dans les mêmes règles que pour les particuliers (à la levée et à la pesée).

Débat

L'augmentation pour les foyers seuls (parfois les plus précaires) est jugée trop importante et absolument pas incitative par de nombreux conseillers communautaires.

Rémi VUILLAUME s'interroge sur la demi part fixe facturée aux professionnels. Ceux qui ne demanderont pas de bacs, paieront pour un service qu'ils n'utilisent pas.

Il est répondu que cette demi-part fixe correspond aux frais de la déchetterie et aux différents frais fixes engendrés par le service global des déchets.

Il est difficile de calculer un montant précis.

Les bacs des mairies soulèvent également des questions : risque de dépôts des habitants, mode de calcul identique ou forfaitaire...

Philippe ALAVOINE souligne le fait qu'il est favorable à l'acquisition de bacs à verrous.

En conséquence,

Il est proposé de demander au bureau d'études de refaire des calculs permettant de diminuer l'écart pour les foyers d'une personne, en augmentant par exemple le coefficient multiplicateur attribué aux bacs plus importants, correspondant aux plus grandes familles ou en essayant une répartition de la part fixe à 60 % et de la part variable à 40%.

Les membres du conseil communautaire demandent également au groupe de travail de revoir la situation pour les mairies.

François GENAY souhaite que les membres du conseil communautaire se prononcent sur la poursuite de l'étude sur la mise en place de la redevance incitative.

Il indique de plus que des discussions sont en cours avec la Communauté de Communes des Vallées du Cristal sur la possibilité de lancer un marché commun pour la collecte des ordures ménagères.

Délibération n°27/2010 : redevance incitative pour les ordures ménagères

Bernard GENAY présente les propositions du groupe de travail « gestion des déchets » suite à la phase 2 de l'étude menée par ANETAME.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire :

Souhaitent poursuivre la réflexion pour la mise en place de la redevance incitative,

Demandent à ANETAME d'étudier d'autres répartitions (part fixe et part variable, coefficient de variation en fonction des volumes de bacs...),

Autorisent le Président à négocier avec ANETAME pour la réalisation de la tranche conditionnelle sur la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises,

Donnent pouvoir au Président pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée à :

35 voix Pour

2 voix Contre : Philippe ALAVOINE et Claudie DEBOMY (Vallois).

9) Commission intercommunale d'accessibilité

Laurent GELLENONCOURT rappelle que le groupe de travail « habitat-urbanisme » a proposé d'apporter un appui aux communes pour la réalisation de leurs PAVE (Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces publics).

Afin d'effectuer cet appui, il est proposé de créer une commission intercommunale d'accessibilité.

Il est bien précisé que chaque commune devra réaliser son PAVE. Le rôle de la CCM est d'apporter un appui en termes de conseils et de méthodologie, par le biais notamment d'un stagiaire.

Délibération n°28/2010 : Création d'une commission intercommunale d'accessibilité

Le groupe de travail « urbanisme » propose un accompagnement des communes dans la réalisation de leur PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) par le biais de l'accueil d'un stagiaire et de la création d'une commission intercommunale d'accessibilité.

Elle aura pour mission :

- d'aider les communes (sur sollicitation) à mettre en place un PAVE ou à travailler sur le diagnostic d'accessibilité des ERP (NB : la commission n'aura pas vocation à travailler sur l'accessibilité à l'intérieur des bâtiments) et des transports,***
- d'appuyer techniquement et méthodologiquement les communes avec l'accueil d'un stagiaire pour les aider à mettre en place leurs PAVE,***
- de coordonner une approche financière des travaux, en mobilisant les personnes ou service compétents.***
- de créer une émulation auprès des communes,***
- de capitaliser les informations sur le thème de l'accessibilité,***
- d'accompagner un stagiaire sur le thème de l'accessibilité.***

François GUÉRIN, Pierre MANGEOLLE, Michel FULCHIN, Camille THOMASSIN et Laurent GELLENONCOURT proposent de composer la commission.

Divers organismes et associations seront contactés pour compléter cette liste :

- associations d'handicapés,***
- associations s'occupant de services aux personnes (notamment personnes âgées associations de parents),***
- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement,***

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Décident de créer une commission intercommunale d'accessibilité***
- Valident la composition proposée (membre du groupe de travail et personnes associées)***
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette décision***

Délibération adoptée à l'unanimité

10) Culture

❖ CERB

Pascal BURGAIN présente la demande de subvention du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Bonapartisme (CERB) qui souhaite organiser une manifestation d'ampleur sur Fraimbois du 10 au 12 septembre.

Compte-tenu de l'intérêt et de l'ampleur de cette action, ainsi que de la qualité des animations proposées, le groupe de travail « culture » a émis un avis favorable et propose d'octroyer une aide de 400 €.

Délibération n°29/2010 : Subvention « culture »

Le centre d'études et de recherches sur le Bonapartisme souhaite organiser une grande manifestation sur la commune de Fraimbois.

L'objectif est de faire découvrir l'histoire du 19^{ème} siècle (révolution, premier et second empire) sous différents aspects (ludiques, culturels), par le biais d'activités diversifiées (reconstitution, figurines, danses, conférences, bivouac, expositions...).

Un système de transports à destination des jeunes et en lien avec les écoles sera mis en place pour permettre au plus grand nombre de profiter de cet événement.

Le coût global de cette action est estimé à 3 900 € TTC.

Compte-tenu de l'intérêt de cette manifestation s'inscrivant dans les objectifs « promouvoir l'identité du territoire » et « favoriser le lien social et l'animation du territoire » du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne, un avis favorable a été émis.

Le groupe de travail « culture » propose l'attribution d'une subvention de 400 €.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la Politique Educative Territorialisée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Valident l'attribution d'une subvention de 400 € sur les fonds propres « culture » de la CCM*
- Demandent au Président de soutenir cette demande dans le cadre du PET du Conseil Général*
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette décision*

Délibération adoptée à l'unanimité

❖ **Animation « eau »**

Délibération n°30/2010 : Subventions aux associations dans le cadre des animations « EAU »

La Communauté de Communes de la Mortagne a souhaité mettre l'accent sur le thème de l'eau durant l'année 2010.

Les différents acteurs du territoire ont été mobilisés pour proposer des actions en lien avec ce thème.

4 demandes de financement ont été effectuées.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 30 %, selon le tableau ci-après :

Associations porteuses	Projet	Montant subventionnable	Subvention proposée
Les Amis de l'Orgue de Gerbéviller	Concert	3 500 €	1 050 €
Le Château « qui qu'en grogne » de Moyen	Exp'eau	5 000 €	1 500 €
Le Château « qui qu'en grogne » de Moyen	Mond'eauvision	1 000 €	300 €
M. SCHUHMACHER	Exposition de faïences anciennes	800 €	240 €

Le versement des subventions s'effectuera après la transmission d'un rapport moral et financier de chaque action.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Acceptent les propositions de subventions telles que présentées ci-dessus*
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette décision.*

Délibération adoptée à l'unanimité

11) Audit énergétique

Laurent GELLENONCOURT présente la démarche pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux.

La CCM ne peut pas être porteuse du marché car ses compétences ne lui permettent pas.

La commune de Xermaménil s'est proposée pour être coordonnatrice du groupement de commande. Chaque commune signera ensuite un ordre de service avec le prestataire retenu.

Les documents (modèle de délibération, cahier des charges des diagnostics, modèle de convention entre les communes membres du groupement de commande) sont transmis ce jour aux communes.

REMETTRE AVANT LE 20 AVRIL,

Liste des bâtiments concernés et plans

Délibération pour la constitution du groupement de commande

Désignation d'un membre pour la CAO

MAI 2010 :

Lancement du marché

CAO

Choix de l'entreprise

JUN :

Faire les demandes de subvention à ADEME et Conseil Régional

DIAGNOSTIC :

Chaque commune notifie son marché auprès de l'entreprise (lancement des Ordres de Service)

Réalisation du diagnostic

12) Questions diverses

❖ Animation « eau »

Le programme de mars à mai a été distribué dans toutes les communes. Un second programme sur les animations de juin, et plus particulièrement des 2 temps forts (30 mai, circuit des lavoirs et fontaines et week-end du 20 juin « fête de l'eau »).

❖ Départ de Vincent Létiche

François GENAY informe que Vincent Létiche quittera ses fonctions fin mai, pour un poste dans le Périgord. Un recrutement est en cours.

Prochain Bureau :

Le 29 mars 2010 à la Maison des Associations à Gerbéviller

Prochain Conseil Communautaire :

le 8 avril 2010 à 20h30 à Vathiménil

A Gerbéviller le 5 mars 2010,

Le Président,



François
GENAY

Page 15

Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil Communautaire
- Yves WILLER, conseiller général